



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_59-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023

Date d'affichage : 16 mars 2023

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-59 : ESPACE ENFANCE JEUNESSE - ATTRIBUTION DU MARCHE
« MOBILIER ET EQUIPEMENT »

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre du projet de construction d'un espace Enfance-Jeunesse sur la commune d'Aigueperse, il est nécessaire de commander le mobilier adapté à l'accueil des enfants et jeunes enfants.

A la suite de la consultation, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Lot n°1 « Mobilier général » :

- HABA, 17 691,35 € HT
- Ambiance, 20 758,00 € HT
- PGDIS, 8 825,15 € HT

Lot n°2 « Mobilier spécialisé enfance-jeunesse » :

- Moludo, 49 138,89 € HT
- WESCO, 30 465,65 € HT
- HABA, 66 241,62 € HT

Lot n°3 « Mobilier de restauration crèche » :

- Moludo, 2 202,16 € HT
- Les 3 ours, 2 700,36 € HT
- WESCO, 1 568,33 € HT
- HABA, 2 807,60 € HT
- PGDIS, 1 874,80 € HT

Au vu des critères du marché, il a été établi le classement suivant :

Lot n°1 « Mobilier général » :

Les 3 prestataires n'ayant pas répondu à l'ensemble des demandes du marché, ce dernier est déclaré infructueux.

Lot n°2 « Mobilier spécialisé enfance-jeunesse » :

- WESCO, 1^{ère} position, 100/100
- Moludo, 2^e position, 76/100
- HABA, 3^e position, 53/100

Lot n°3 « Mobilier de restauration crèche » :

- Moludo, 1^{ère} position, 86/100
- WESCO, 2^e position, 71/100
- PGDIS, 3^e position, 56/100
- Les 3 ours, 4^e position, 46/100
- HABA, 5^e position, 40/100

Ainsi,

L'entreprise WESCO est la mieux disante pour le lot n°2 et l'entreprise Moludo pour le lot n°3.

Le lot n°1 est quant à lui déclaré infructueux.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_59-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de déclarer le lot 1 infructueux ;
- d'attribuer le lot 2 à l'entreprise WESCO pour un montant de 30 465,65 € HT ;
- d'attribuer le lot 3 à l'entreprise Moludo pour un montant de 2 202,16 € HT ;
- d'autoriser le président à notifier cette décision aux entreprises et à signer le marché ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

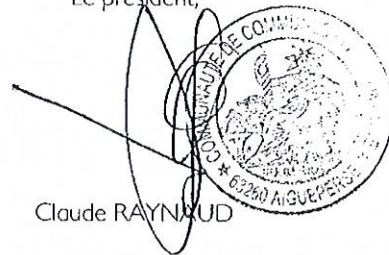
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03/04/2023

Le président,

Le président,



Claude RAYNAUD

